

**Zeitschrift:** Plan : Zeitschrift für Planen, Energie, Kommunalwesen und Umwelttechnik = revue suisse d'urbanisme

**Herausgeber:** Schweizerische Vereinigung für Landesplanung

**Band:** 3 (1946)

**Heft:** 4

**Rubrik:** Ausland

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Ausland

## L'enseignement de l'urbanisme en Belgique

L'urbanisme, dont le besoin aigu se fait particulièrement sentir en Belgique actuellement, s'est vu ces quelques dernières années d'une activité croissante. La formation des urbanistes, recrutés principalement parmi les architectes, était uniquement faite avant la guerre par «l'Ecole nationale supérieure d'architecture» fondée il y a une vingtaine d'années par Henry van de Velde. C'était là la seule école qui délivrait un diplôme d'urbaniste, reconnu officiellement. A présent, nous nous trouvons devant ce problème particulièrement difficile à résoudre: les communes sont dans l'obligation (arrêté-loi récent 1946) de présenter un plan d'aménagement local. Le financement des travaux par l'Etat va de 100 % pour les communes totalement sinistrées par la guerre, jusqu'à 60 % pour les communes non sinistrées. Or nous nous trouvons devant les difficultés suivantes:

1° L'hostilité des communes et des industriels qui ne voient pas leur avantage immédiat dans les bouleversements apportés par ces travaux, et surtout la méfiance des communes qui doivent supporter une partie des frais.

2° Le manque très grand des architectes-urbanistes: il y a peut-être un quart des communes qui ont nommé leurs auteurs de projets...

Cette méfiance des communes vient en partie du financement irrégulier et peut-être insuffisant de l'Etat, mais aussi des projets trop radicaux et coû-

teux des aménagements proposés dont ils ne voient pas la nécessité. Devant cette situation, le ministre des Travaux publics dont dépend la direction générale de l'urbanisme, s'est vu obligé dernièrement de convoquer une conférence à laquelle était tenue d'assister un délégué de chaque commune. Il leur a défini clairement les buts économiques et sociaux des aménagements et les a assurés de l'aide effective de l'Etat dans la mesure dite plus haut. Cette réunion a pu définir les devoirs réciproques de l'Etat et des communes, et a tant soit peu éclairci la situation.

D'autre part où trouver les urbanistes capables d'établir un plan rationnel? Là se présente encore une énorme difficulté. L'on a ainsi vu la nécessité urgente de former des techniciens. Aussi, depuis la guerre, l'Université de Bruxelles a ouvert un cours d'urbanisme, annexé à la faculté Polytechnique, qui délivre en deux ans, à des étudiants déjà porteurs d'un diplôme agréé d'architecture ou d'ingénieur, un diplôme «d'urbaniste» reconnu par l'Etat.

Cette excellente initiative sera, nous le pensons, suivie bientôt par d'autres universités du pays.

Mais bien entendu, là encore il y a des lacunes. Tout d'abord le manque de personnel enseignant qualifié et aussi nous déplorons, et c'est là l'opinion des jeunes qui suivent ces cours, le manque de travaux pratiques, de contact avec la réalité. Ces cours, presque uniquement théoriques: d'histoire de l'urbanisme, de droit législatif, d'hygiène, etc. ... restent trop dans le domaine des connaissances générales et ne donnent pas assez le sens pratique et réaliste que les futurs ur-

banistes devront affronter. L'Ecole nationale supérieure d'architecture, d'autre part, travaille peut-être trop uniquement dans le domaine pratique et néglige un peu le côté «culture générale». Aussi nous cherchons à établir des contacts entre ces deux écoles, qui se compléteraient en quelque sorte.

Or actuellement, pour parer à la déficience des urbanistes réels, il est permis d'employer n'importe quel architecte ou urbaniste et parfois même de simples techniciens du bâtiment se voient confier des problèmes délicats. D'autre part le financement irrégulier et trop tardif des études de projets, est un découragement pour un grand nombre d'architectes qui après sept années d'inactivité ne peuvent en supporter les frais.

Il serait souhaitable que nous renforçions les contacts avec les écoles de l'étranger, particulièrement avec la Suisse et la Hollande, et que nous puissions faire des échanges profitables de professeurs et d'élèves.

Un grand effort est néanmoins accompli, qui, dans la situation difficile de cette période d'après-guerre, est particulièrement appréciable. Il faut rendre hommage à la direction générale de l'urbanisme qui, malgré la méfiance rencontrée par toute idée nouvelle, a néanmoins su poser les premiers jalons qui donneront un développement futur considérable à la science nouvelle qu'est l'urbanisme. Une exposition d'urbanisme est en préparation pour cet hiver, qui démontrera au grand public la nécessité d'un aménagement rationnel et humain, pour le développement du pays.

*Simone Guillissen-Hou,  
architecte, Bruxelles.*

# Umschau

## Wettbewerb Canal d'Entreroches (Lausanne)

Der Schweizerische Rhone-Rhein-Schiffahrtsverband, Sektion Waadt, in Zusammenarbeit mit dem Zentralkomitee des Verbandes, der Eidg. Zentralstelle für Arbeitsbeschaffung, dem Eidg. Amt für Wasserwirtschaft, dem Kanton Waadt und einigen interessierten Gemeinden eröffnet nächsthin einen Wettbewerb zur Erlangung von Ideen für die Verbindung des Canal d'Entreroches mit dem Genfersee. Der Canal d'Entreroches ist das waadtłändische Teilstück des transhelvetischen Kanals, eines Schiffahrtsweges, welcher Genfersee und Bodensee über die Wasserläufe der Venoge, Orbe, Aare und des Rheins miteinander verbinden soll.

Die Führung des Canal d'Entreroches war bereits 1912 Gegenstand eingehender Studien durch die Herren Ingenieure M. W. Martin, M. A.

Paris. Später arbeitete Herr Arch. H. R. Von der Mühl einen Regionalplanungsvorschlag über das Gebiet Morges—Ouchy—Bussigny aus, worin das Verbindungsstück des Kanals mit dem Genfersee mit einbezogen war.

Der Wettbewerb soll nun weitere Ideen für mögliche Kanalführungen im Gebiet von Vufflens-La-Ville—Morges—Ouchy bringen. Die Veranstalter erwarten von den Teilnehmern folgende Arbeiten:

1. Bestimmung des Tracés und des Längenprofils für das Verbindungsstück des Kanals von Vufflens-La-Ville zum Genfersee.
2. Standort und Projekt eines Zentralflughafens für die Region Lausanne für ein jährliches Verkehrsvolumen von 1 Million Tonnen. Für Morges ist ein Lokalhafen mit einem jährlichen Verkehrsvolumen von 50'000 Tonnen vorgesehen.
3. Studium der Anschlüsse des Hafens an Eisenbahn und Strasse unter Berücksichtigung bestehender Projekte.
4. Regionalplan über die Region Morges—Ouchy—Vufflens-La-Ville

unter Berücksichtigung der Industrie-, Landwirtschafts-, Wohn- und Erholungszonen.

Dem Preisgericht gehören folgende Herren an:

André Alfred, Arch., Präsident der Sektion Morges;  
Blattner Hans, Ing., Präsident der Sektion Ostschweiz des Schweiz. Rhone-Rhein-Schiffahrtsverbandes;  
Favarger Jacques, Arch., Lausanne;  
Martin William, Ing., Lausanne;  
Peitrequin Jean, Ing., Präsident der Sektion Waadt des Schweiz. Rhone-Rhein-Schiffahrtsverbandes;  
Pelet Charles, Ing., Chef des Kantonalen Wasserbauamtes, Lausanne;  
Stucky Alfred, Ing., Direktor der Techn. Hochschule, Lausanne;  
Studer Arthur, Ing., Zentralpräsident des Schweiz. Rhone-Rhein-Schiffahrtsverbandes;  
Virieux Edmond, Arch., Kantonsbaumeister, Lausanne.

Mit der Bereitstellung der Unterlagen für die Teilnehmer wurde das Zentralbüro der Schweiz. Vereinigung für Landesplanung beauftragt. ZB.